



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil d'Etat veut revenir sur la coupe budgétaire touchant les collections et les musées

Lors du vote sur le budget 1998, le Grand Conseil a adopté un amendement qui a pour conséquence la réduction à hauteur de 2 millions de francs des crédits d'achat des institutions cantonales gérant le patrimoine et assurant la formation, et tout particulièrement la Bibliothèque cantonale et universitaire, les Archives cantonales et l'ensemble des musées cantonaux. Ayant examiné sous tous les angles les conséquences de cette réduction, le Conseil d'Etat a décidé de revenir sur cet amendement, par le biais d'un projet de décret qui devrait être soumis au Grand Conseil lors de la session de mai prochain.

Depuis ce vote de décembre 1997, dans tous les milieux comme au Parlement lui-même, nombreux sont ceux qui s'alarment sur les conséquences de cette coupe budgétaire, particulièrement en ce qui concerne la Bibliothèque cantonale universitaire. Cette coupe paralyse en effet la BCU dans ses acquisitions de livres et de périodiques, l'empêchant d'assurer ses prestations normales tant auprès du grand public que de ses usagers universitaires. Une pétition, qui sera remise prochainement à la Chancellerie, a réuni plus 10'000 signatures de gens de tous horizons.

Chacun s'accorde à reconnaître que le débat et le vote du budget se sont déroulés sous la pression de la situation financière alarmante du canton, que le contexte et les enjeux très lourds de l'équilibre financier ont pu amener à prendre des décisions mal fondées. Au vu des économies nécessaires (plusieurs centaines de millions de francs), on reconnaît de tous côtés que cette coupure de 2 millions frappe précisément où il ne faut pas. En résumé : des effets négligeables sur la dette du canton pour des effets catastrophiques sur le fonctionnement et le devenir d'un des instruments de travail fondamentaux de la formation : la BCU, lieu et outil de formation et de culture ("Bildungs - und Kulturbibliothek", pour reprendre l'appellation allemande qui désigne cette catégorie de bibliothèques).

Au vu d'une analyse serrée des conséquences de cet amendement, le Conseil d'Etat a décidé de présenter au Grand Conseil, lors de la session de mai prochain, un exposé des motifs et projet de décret visant à supprimer complètement l'amendement en question afin de rétablir pleinement le budget d'acquisition des bibliothèques de

l'Université, (essentiellement bibliothèques des facultés de sciences exactes et de médecine), de la BCU et de toutes les autres institutions cantonales, budget déjà fortement touché par les économies successivement réalisées depuis 1990 et au travers de la démarche d'économie et de modernisation.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12 mars 1998

DIPC, Mme Brigitte Waridel, cheffe du Service culturel, 021/316 33 01